

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Madame Corinne MASCALA, Professeur des Universités, Directrice du Centre de Droit des Affaires,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 933 – Centre de Droit des Affaires :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense, à l'exception de dépenses de déplacements professionnels, dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les engagements de dépense en matière de déplacements professionnels, sans limitation de montant,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 933, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne MASCALA, Madame Alexandra MENDOZA-CAMINADE, Professeur des Universités, Directrice Adjointe du Centre de Droit des Affaires, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet le 1^{er} janvier 2025 ou, au plus tard, à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Mme Corinne MASCALA et Mme Alexandra MENDOZA-CAMINADE en date du 6 juillet 2023.

Fait à Toulouse, le 18 septembre 2024

La délégataire,



Corinne MASCALA

La délégataire,



Alexandra MENDOZA-CAMINADE

Le Président,



Hugues KENFACK

